

Seulement 60 % des actifs qui peuvent télétravailler, le font réellement

« De nombreuses entreprises refusent toujours les trois jours de télétravail », titre **Le Parisien**, qui dévoile une nouvelle étude Harris Interactive pour le ministère du Travail, montrant qu'entre le 3 et le 9 janvier, le nombre de salariés en télétravail n'a quasiment pas bougé d'un iota. Des sanctions sont pourtant prévues contre les employeurs récalcitrants dans le projet de loi sanitaire actuellement examiné, mais les sénateurs LR font barrage aux pénalités financières. Ces résultats préoccupent Elisabeth Borne, chargée de la mise en œuvre de cette « obligation ». « Ce n'est pas une bonne nouvelle au vu de la situation sanitaire », réagit l'entourage de la ministre du Travail. « Le 20 décembre, lors d'une réunion, le patronat (notamment le Medef) avait pourtant préféré le retour à trois ou quatre jours de télétravail obligatoires plutôt qu'un passe sanitaire en entreprise. L'engagement n'est pas tenu ! », explique-t-on. Pour les entreprises qui rechignent, la ministre compte sur la mobilisation de l'inspection du travail et souhaite introduire une sanction administrative, plus rapide que la procédure pénale actuelle, souligne le quotidien qui en précise toutes les oppositions. « Les chiffres parlent d'eux-mêmes ! On est loin de la mobilisation du printemps dernier, objecte le ministère du Travail. Cette sanction est un levier efficace pour les entreprises qui refusent d'appliquer les règles. » La politique a visiblement pris le pas. C'est du clientélisme auprès des entreprises, plutôt que de se soucier de la protection des salariés », s'emporte un député LREM. Le ministère du Travail a entrouvert la porte aux sénateurs pour trouver des propositions alternatives. Sans réponse à ce jour. (**Le Parisien, p.9**)